



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Chaux-de-Fonds, le 1^{er} avril 2019

RECENSEMENT 2018 : **Les effectifs horlogers en nette progression**

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) communique :

Fin septembre 2018, les effectifs de l'industrie horlogère s'établissaient à 57'812 travailleurs, soit une hausse de 2'868 postes par rapport à l'année précédente (+5.2%). Le secteur a presque compensé, en termes de personnel, les pertes subies ces dernières années. Malgré ce bon résultat, la prudence reste de mise.

Pertes à deux tiers compensées

Au 28 septembre 2018, on comptait 57'812 personnes actives dans le secteur horloger et microtechnique, soit 2'868 de plus que l'année précédente (+5.2%). C'est ce qui ressort du recensement annuel de la branche réalisé par la CP. C'est la première fois que les chiffres remontent la pente depuis 4 ans, après la perte de 4'168 unités (-7.1%) entre 2014 et 2017. Cette nette progression corrèle avec la croissance globale des exportations horlogères suisses en 2018 (+6.3%).

Progression du personnel de production

La quasi-totalité des engagements ont été effectués au sein du personnel de production (+2'691, +7.0%) ; il confirme ainsi son rôle de véritable baromètre de l'activité industrielle de la branche. Dans les autres catégories, on enregistre une très légère augmentation du personnel de direction (+152) et du personnel administratif (+35). Le personnel à domicile est lui en recul de 10 unités (-7.8%). Cette évolution est peu significative, le travail à domicile étant effectué par centaine de personnes uniquement.

La proportion de travailleurs au bénéfice d'un diplôme des métiers a progressé de 5.7% représentant désormais 46.9% des effectifs globaux. Cette augmentation maintient à un niveau élevé (68.9%) le taux de personnel qualifié dans la branche.

Il est difficile de prévoir l'évolution des effectifs de l'industrie horlogère en 2019, les entreprises faisant preuve d'une relative prudence en matière d'engagement étant donné la faible visibilité économique.

Le canton de Neuchâtel gagne plus de 1'200 emplois

Le trio de tête des cantons les plus horlogers en termes d'effectifs restent Neuchâtel (15'289), Berne (12'228) et Genève (10'077). Formé par ces trois cantons ainsi que Jura, Vaud et Soleure, l'« Arc horloger » concentre l'essentiel des ressources du secteur, soit 53'075 travailleurs (près de 92% des effectifs totaux). L'augmentation des emplois s'est effectuée majoritairement dans les cantons de Neuchâtel (+1'277, +9.1%) et Berne (+883, +7.8%).

Près de 50'000 personnes pour le secteur conventionné

Le nombre d'entreprises est en augmentation de 3.3% depuis le dernier recensement (694 contre 672) et ce, principalement grâce à l'ouverture de nouveaux points de vente. Parmi les domaines d'activité, le produit terminé représente 21.4% de la branche. La sous-traitance en représente le 38.8%. Dans cette dernière catégorie, sont regroupées les entreprises actives dans la fabrication d'ébauches, de mouvements, de composants horlogers, la galvanoplastie, le polissage ou encore dans le décor. Près d'un quart des entreprises proviennent de secteurs indirectement liés à l'horlogerie tels que la microtechnique ou la fabrication de machines.

Les entreprises soumises à la Convention collective de travail (CCT) signée avec les syndicats du secteur sont largement majoritaires : elles représentent les trois quarts d'entre elles (512 unités) occupant 49'722 personnes. En d'autres termes, 86.0% des travailleurs exerçaient en 2018 leur activité dans des entreprises soumises à la CCT de la branche (85.9% en 2017). L'horlogerie est l'un des secteurs économiques les plus conventionnés du pays.

Tous les résultats du recensement sont téléchargeables sur notre site internet :

www.cpih.ch/2018

Pour de plus amples renseignements, merci de vous adresser à:

M. François Matile, Secrétaire général, Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP), Tél. : 032 / 910 03 83, e-mail : f.matile@cpih.ch.

M. Philippe Bauer, Président, Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP), Tél. : 032 722 60 00, e-mail : p.bauer@cpih.ch.

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) est l'organisation faîtière des employeurs de l'industrie horlogère et microtechnique. Elle regroupe plus de 500 entreprises occupant près de 50'000 travailleurs. "Politique patronale", "Formation professionnelle", "Santé et Sécurité au travail" et "Communication et Digital" constituent les 4 secteurs d'activité de cette organisation. Son Président est M. Philippe Bauer, Conseiller national, et son Secrétaire général M. François Matile.